

CONSERVATOIRE MUSIQUES & THÉÂTRE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2015 / 2020

Un espace de formation, de création et d'échanges culturels et artistiques ouvert, reconnu et partagé...



validé par le conseil communautaire lors de la séance du 22 juin 2015



LE DÉPARTEMENT



TABLE DES MATIERES

I : INTRODUCTION	4
II : LE CONSERVATOIRE ET SES TUTELLES	5
II.1 : MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION	5
II.1.a : Contexte politique et socio-économique	5
II.1.b : Contexte culturel	5
II.2 : LE DÉPARTEMENT ET L'ÉTAT	5
II.2.a : Le Département	5
II.2.b : L'État	6
III : BILAN DU PROJET 2009-2014	7
III.1 : LES ACTIONS INSCRITES AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2009-2014	7
III.1.a : Conforter la diversification et la qualité des enseignements...	7
III.1.b : Ouvrir l'établissement à de nouveaux publics	8
III.1.c : Développer l'action partenariale	8
III.1.d : Inscrire l'école au cœur du projet culturel de la Collectivité	8
III.1.e : Développer les ressources humaines pour l'enseignement	9
III.1.f : Restructurer en interne	9
III.1.g : Conforter le personnel dans son statut et le former	10
III.1.h : Améliorer les conditions d'accueil	10
III.2 : LES ACTIONS NON INSCRITES AU PROJET 2009-2014	11
IV : LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2015-2020	12
IV.1 : ÉLARGIR LE CHAMP DES PUBLICS ET FAIRE DU CONSERVATOIRE UN LIEU CULTUREL MAJEUR DE L'AGGLOMERATION MONTILIEENNE	12
IV.1.a : Ouvrir le conservatoire aux personnes en situation de handicap	12
IV.1.b : Développer des partenariats avec les collèges, les écoles supérieures, les entreprises, poursuivre les interventions en milieu scolaire...	12
IV.1.c : Proposer des formations courtes, ouvertes à un large public	12
IV.1.d : Règlements intérieurs et pédagogiques	13
IV.1.e : Autres...	13
IV.2 : DÉVELOPPER LE PROJET PÉDAGOGIQUE ET AMÉLIORER LE NIVEAU DE FORMATION	13
IV.2.a : La création au cœur de la formation	13
IV.2.b : Le conservatoire école du spectacle	13
IV.2.c : Les disciplines musicales et théâtrales à conforter	14
IV.2.d : Les disciplines musicales et théâtrales à créer	14
IV.2.e : Le plan de formation des enseignants	14
IV.3 : FAVORISER LA PÉDAGOGIE DE GROUPE, DE PROJET, LES ACTIONS TRANSVERSALES	14
IV.3.a : Les liens entre musique et théâtre	14
IV.3.b : Les cours instrumentaux collectifs	14
IV.3.c : La pédagogie de projet	15
IV.3.d : Les résidences d'artistes	15
IV.3.e : Les jumelages et relations internationales	15
IV.4 : ADAPTER LES RESSOURCES HUMAINES AUX EVOLUTIONS	15

IV.4.a : Mode de gouvernance	15
IV.5 : POURSUIVRE LA DYNAMIQUE PARTENARIALE	16
IV.6 : COMMUNICATION, BUDGETS INTERNES ETC...	16
IV.7 : L'ÉVALUATION DU PROJET	16
V : CONCLUSION ET PERSPECTIVES	16
VI : ANNEXES (CD DE DONNÉES, EN OPTION)	17
VI.1 : TEXTES OFFICIELS ET RÈGLEMENTS INTERNES	17
VI.2 : BILANS ANNUELS	17
VI.3 : AUTRES	17

I : INTRODUCTION

À l'origine école associative puis municipale de Montélimar transférée en 2005 à la communauté de communes Montélimar-Sésame, devenue en 2010 communauté d'agglomération, le conservatoire accueille en 2009, lors de la rédaction de son premier projet d'établissement, 450 élèves et participe à l'éducation musicale de 2600 élèves de la collectivité dans le cadre de ses interventions en milieu scolaire. Y travaillaient alors 34 agents dont 30 enseignants. Une première tranche de travaux venait de s'achever, permettant aux équipes administratives de travailler dans de bonnes conditions et dans le respect des normes des établissements recevant du public (E.R.P.).

Suite à l'inspection du Ministère de la culture en 2008 et à la validation du premier projet, l'établissement obtient en mai 2009 le classement en « conservatoire à rayonnement intercommunal ». Ses effectifs évoluent sensiblement durant cette période (voir tableau ci-dessous), tant pour l'enseignement spécialisé que pour l'éducation en milieu scolaire ; un département de théâtre a vu le jour en 2009 et une seconde tranche de travaux a débuté en avril 2013.

Rédigé concomitamment au renouvellement de l'exécutif de la Collectivité, ce nouveau projet signe l'entrée du conservatoire dans une nouvelle ère de fonctionnement dont les prémices ont pris racine dans la période 2009-2014. Il s'inscrit donc dans la parfaite continuité du projet précédent, en confortant ses orientations premières et en confirmant la volonté de l'équipe pédagogique de porter plus en avant encore ses intentions. Il a fait l'objet d'une large concertation entre l'équipe pédagogique, les partenaires, la direction générale et les élus de la Communauté d'agglomération.

2009 – 2014 , CHIFFRES-CLÉS			
	2009	2014	Augmentation en %
Nombre d'élèves (conservatoire)	450	680	51 %
Nombre d'élèves (interventions en milieu scolaire)	2 600	3 600	38 %
Nombre de professeurs	30	35	16 %
Personnel administratif et entretien, en ETP	4	4,13	3 %
Nombre d'heures enseignées	314	371	18 %
Surface de locaux	863	1 487 (juin 2014)	72 %

II : LE CONSERVATOIRE ET SES TUTELLES

II.1 : MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

II.1.a : Contexte politique et socio-économique

Après sa fusion avec la Communauté de communes du Pays de Marsanne en janvier 2014, Montélimar-Agglomération devient la seconde agglomération de la Drôme et compte plus de 60 000 habitants. Particulièrement dynamique dans le secteur économique (secteur tertiaire), la Collectivité a pu réaliser durant le mandat précédent un nouveau stade d'athlétisme, un Palais des Congrès, des nouvelles crèches, un réseau d'assainissement aux normes, une rénovation de la médiathèque et du conservatoire. Bénéficiant de l'implantation d'entreprises de renommée internationale (Autajon, Wurth, Amazone...), elle sait devoir également son attractivité à un positionnement géographique privilégié, au cœur de l'axe rhodanien (un projet de réalisation d'une gare TGV sur la ligne « Paris - Méditerranée » est en cours) et à la proximité de deux centrales EDF générant plus de 8 000 emplois.

II.1.b : Contexte culturel

La Communauté d'agglomération ne détenait dans ses compétences culturelles en 2008 que le conservatoire, la médiathèque et le festival d'été ; c'est en 2010 qu'ont été transférés de la Ville de Montélimar à l'Agglomération la programmation de l'auditorium Michel Petrucciani (450 places) et le cinéma d'art et essais Les Templiers. La même année fut lancé par l'Agglomération le programme de construction du Palais des Congrès inauguré en octobre 2013 et qui programme depuis des concerts, ballets, comédies musicales, spectacles humoristiques... Le festival d'été a, quant à lui, subi une légère mutation en se scindant en deux parties distinctes : 3 spectacles grand public au stade municipal (entre 3 000 et 7 000 spectateurs par représentation) suivis de 8 spectacles plus « légers » techniquement et gratuits, répartis sur l'ensemble du territoire et dénommés « Les Off's ». Le musée Saint Martin, musée d'art contemporain ouvert en 2008 est devenu « d'intérêt communautaire » en 2014 et le musée de la miniature, devenu « musée de la miniature et de la Ville » et labellisé « Musée de France », est resté sous la compétence de la Ville. De nombreuses associations culturelles, soutenues par les communes, participent activement au rayonnement culturel du territoire. A noter que la Ville de Montélimar héberge, dans le château des Adhémar, un centre d'art contemporain géré par le Département de la Drôme.

II.2 : LE DÉPARTEMENT ET L'ÉTAT

II.2.a : Le Département

La convention 2008/2012 (prolongée jusqu'en 2014) pour le développement de l'enseignement musical dans la Drôme, liant le Département et la Communauté de communes Montélimar-Sésame, précise que l'établissement doit :

- ✓ dispenser une formation initiale de qualité,
- ✓ s'associer au projet culturel de la collectivité,

- ✓ être un lieu d'accueil et de développement pour la pratique des amateurs,
- ✓ proposer des actions artistiques en direction des milieux scolaires,
- ✓ disposer d'un projet d'établissement, de règlements intérieur et pédagogique, d'une organisation des cursus par cycles, de dispositifs de concertation interne et externe, de productions artistiques, d'une évaluation continue et d'examens de fin de cycles, de parcours de formation personnalisés,
- ✓ disposer d'une équipe enseignante qualifiée et recrutée statutairement,
- ✓ disposer d'une structure administrative adaptée, d'instances de concertation impliquant les parents d'élèves, de locaux adaptés.

Dans l'attente d'une nouvelle convention à venir et qui devrait s'appuyer sur le schéma départemental 2013, on peut noter que le conservatoire de Montélimar-Agglomération remplit l'essentiel des critères désignés plus haut.

II.2.b : L'État

L'arrêté du 15/12/2006 fixant les critères de classement des établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre décrit les missions communes à tous les conservatoires :

- ✓ projet en cohérence avec le schéma départemental, projet d'établissement validé par la collectivité, organisation territoriale de l'enseignement favorisant l'égalité d'accès aux usagers et la concertation pédagogique, fonctionnement en réseau avec d'autres établissements d'enseignement, de création ou de diffusion,
- ✓ organisation de l'enseignement en cursus, orientation suivie des élèves, accompagnement du projet des élèves,
- ✓ missions d'éducation artistique privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire (interventions en milieu scolaire, classes à horaires aménagés, ateliers, chartes départementales de développement de la pratique vocale...),
- ✓ développement des pratiques artistiques en amateur,
- ✓ actions de sensibilisation des publics, participation à la vie culturelle locale, actions de diffusion, accueil d'artistes, partenariats avec les acteurs locaux de la création et de la diffusion.

...ainsi que les missions spécifiques pour les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal :

- ✓ dispenser des disciplines en cohérence avec le développement des pratiques collectives,
- ✓ dispenser l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou théâtre),
- ✓ proposer des pratiques vocales collectives,
- ✓ proposer une formation et de la culture musicales incluant des démarches de création,

- ✓ mettre en place des classes à horaires aménagés (facultatif),
- ✓ se doter d'une équipe de direction et du personnel administratif et technique permettant d'assurer ses missions ; disposer de locaux spécifiques, adaptés et équipés ainsi que des moyens matériels correspondants.

Là encore, on note que, hormis la mission (facultative) de mise en place de classes à horaires aménagés, le conservatoire de Montélimar-Agglomération remplit l'essentiel des missions communes et spécifiques décrites ci-dessus.

III : BILAN DU PROJET 2009-2014

III.1 : LES ACTIONS INSCRITES AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2009-2014

En jaune le taux de réalisation des actions inscrites au projet 2009-2014

III.1.a : Conforter la diversification et la qualité des enseignements...

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Création d'une classe de théâtre : ce département a vu le jour en septembre 2009 ; il accueille en moyenne 68 élèves, l'encadrement est assuré par un enseignant diplômé d'État. | 100 % |
| ✓ Développement de la création, de l'improvisation et des musiques récentes : si la création et l'improvisation sont assez bien présentes aujourd'hui dans la plupart des strates de la formation, le répertoire contemporain peine à trouver sa juste place dans les répertoires étudiés. | 60 % |
| ✓ Développement du jazz et des musiques actuelles : les deux esthétiques accueillent aujourd'hui 20 % des élèves (jeunes et adultes, en formation complète ou en pratique collective seule) ; l'absence d'un enseignant spécialisé en instruments à vent jazz et/ou musiques actuelles constitue cependant un préjudice au développement de ces deux esthétiques. | 75 % |
| ✓ Développement des musiques anciennes : ce département connaît une évolution sensible mais dont la dynamique reste insuffisante ; des partenariats ont abouti avec les conservatoires de Valence, Romans et du Tricastin. Une classe de viole a été ouverte en 2010 (3h hebdomadaires en 2013) ainsi qu'une classe de traverso. | 40 % |
| ✓ Développement des disciplines rares : ont été créées entre 2009 et 2014 les classes de trombone/tuba, basson, alto, hautbois, viole de gambe, mandoline (fermée depuis faute d'élèves), percussions classiques et harpe. Les publics restent à développer pour ces instruments. | 75 % |
| ✓ Création d'un orchestre symphonique : créé en 2010 en partenariat avec le conservatoire du Tricastin puis le Centre musical de Dieulefit (C.A.E.M.), l'orchestre symphonique du conservatoire a trouvé à ce jour sa vitesse de croisière, même si les cordes manquent quelquefois à l'appel. Il a généré la création d'un « orchestre symphonique 1 », qui accueille les élèves de fin de cycle 1 (grand ensemble à géométrie variable) | 100 % |

- ✓ **Développement de la musique de chambre** : le quatuor à cordes a trouvé rapidement sa place, d'autres formations peinent à se développer en raison principalement du manque d'effectifs. **50 %**
- ✓ **Définition et mise en œuvre d'une formation globalisée** : ce principe, aujourd'hui partagé, a été inscrit dans le règlement pédagogique et le référentiel de compétences. **100 %**
- ✓ **Création de parcours personnalisés** : le principe d'un parcours personnalisé avec contrat de formation a été mis en œuvre pour les élèves de cycle 3 ; les élèves de cycle 2 peuvent prétendre à un parcours par capitalisation. **100 %**
- ✓ **Redéfinition des principes d'évaluation et de certification** : les grands principes ont été inscrits dans le règlement pédagogique (validé en 2010), en conformité avec les orientations du Ministère de la culture. **100 %**
- ✓ **Redéfinition des interventions en milieu scolaire** : le principe des interventions a fait l'objet d'une charte validée en 2010 par la Collectivité et les Centres Musicaux Ruraux (C.M.R.) mais pas par l'Éducation Nationale ; une commission réunissant les services de l'Inspection et le conservatoire statue une fois par an sur les attributions d'interventions dans les écoles de l'Agglomération. **100 %**

III.1.b : Ouvrir l'établissement à de nouveaux publics

- ✓ **Ouverture aux publics amateurs** : l'ouverture à la pratique en amateur, visée dans le projet 2009-2014, est effective dans les ensembles de jazz, l'orchestre symphonique, les ateliers de musiques traditionnelles **80 %**
- ✓ **Création d'orchestres à l'école** : aucun orchestre à l'école n'a vu le jour ; un projet de classe à horaires aménagés avec le Collège Alain Borne de Montélimar a été initié en 2012 puis abandonné par le collège. **0 %**

III.1.c : Développer l'action partenariale

- ✓ **Partenariats locaux** : de nombreux partenariats ont été initiés dont certains semblent aujourd'hui pérennisés (Établissement régional d'enseignement adapté, orchestre d'harmonie Mistral à la clé, Université populaire, Les Cafés littéraires, le musée des Adhémar, Loscann, Chemins de musique, Musaïc, Musiquaitas, la médiathèque intercommunale, l'auditorium M. Petrucciani, l'école de danse C. Loudet, France Alzeihmer, le musée de l'aviation, la Ville de Montélimar...). **100 %**
- ✓ **Partenariats avec les autres conservatoires et lieux de diffusion** : à noter des collaborations effectives avec le conservatoire du Tricastin (orchestre symphonique, concerts et enregistrements de musiques actuelles, jam session), le conservatoire de Valence et Romans (musiques anciennes), la Comédie de Valence et Jazz Action Valence (projet d'un big band départemental en 2013, non abouti à ce jour). **80 %**

III.1.d : Inscrire l'école au cœur du projet culturel de la Collectivité

- ✓ Avec les partenariats initiés (voir supra) dont beaucoup concernent des acteurs culturels locaux, l'accueil d'une moyenne de 7000 spectateurs / an pour ses propres productions et sa participation aux rencontres culturelles Itinérance[s] (9 spectacles par an), le conservatoire a su trouver sa place dans la dynamique culturelle de l'Agglomération.

100 %

III.1.e : Développer les ressources humaines pour l'enseignement

Évolution du volume d'heures enseignées entre 2008 et 2013 : + 18 % (nombre d'élèves : + 41 %)

- ✓ **Ouverture d'une classe de théâtre** : un enseignant diplômé d'état a été recruté en septembre 2009 ; la classe accueille depuis quelques 68 élèves par an.
- ✓ **Création de classes d'instruments rares** : ont été créées les classes de basson, hautbois, trombone, alto, viole de gambe, percussions et harpe.
- ✓ **Développement du jazz et des musiques actuelles** : 31 heures supplémentaires ont été affectées à ces deux esthétiques entre 2009 et 2014 (guitare, MAO, ateliers, chant, musiques africaines, big band, claviers et composition arrangement).

100 %

100 %

100 %

III.1.f : Restructurer en interne

- ✓ **Annualiser des heures sur des projets spécifiques** : ce mode de distribution des heures travaillées n'a été utilisé qu'à la marge.
- ✓ **Définir un organigramme et des fiches de postes** : ceux-ci ont été réalisés et inscrits dans le règlement intérieur.
- ✓ **Redéfinir les missions du conseil pédagogique** : la composition de ce conseil a été révisée en 2008 puis inscrit dans le règlement intérieur ; un document interne précise ses missions et attributions. Une indemnité spécifique a été attribuée aux trois conseillers pédagogiques dès 2010.
- ✓ **développer la concertation** : le conseil pédagogique élargi à l'ensemble de l'équipe pédagogique se réunit 4 à 5 fois par an et dès lors que l'ordre du jour le nécessite ; le conseil restreint édite un compte-rendu de chacune de ses réunions. Le conseil d'établissement se réunit deux fois par an.
- ✓ **Règlements pédagogique et intérieur** : ceux-ci ont été rédigés et validés par l'exécutif respectivement en 2010 et 2011.

20 %

100 %

100 %

100 %

100 %

- ✓ **Association des parents d'élèves** : l'association a retrouvé sa place au sein du conservatoire en 2009 (banquet annuel en juin, tombola, achats d'instruments pour le prêt, participation aux sorties exceptionnelles...) ; elle participe de droit au conseil d'établissement et au conseil de classe.

80 %

- ✓ **Communication** : ont été édités un document de présentation général du conservatoire, un référentiel de compétences, un dépliant semestriel de présentation de l'action culturelle, des affiches pour les événements, des marque-pages, une charte d'accueil, des documents de présentation des instruments rares et un guide d'aide pour les familles. Une affiche générique de présentation du conservatoire a été éditée en juin 2014.

100 %

III.1.g : Conforter le personnel dans son statut et le former

74 % des heures effectuées par du personnel titulaire en 2013

- ✓ **Intégration du personnel** : la Collectivité et le service des ressources humaines ont tout mis en œuvre pour réaliser l'intégration des agents du conservatoire, dans le respect des textes en vigueur. L'ensemble du personnel s'est vu proposer, dès lors que la loi le permettait, soit une intégration, soit un contrat à durée indéterminée.

100 %

- ✓ **Formation continue des enseignants** : la Collectivité propose à l'équipe enseignante du conservatoire quatre jours de formation par an, en début d'année scolaire. Elle répond par ailleurs favorablement à la quasi-totalité des demandes de formations individuelles.

100 %

- ✓ **Formation du personnel administratif** : entièrement renouvelé, le personnel administratif a pu bénéficier d'une formation approfondie au logiciel de gestion iMuse et de multiples actions de formation proposées en interne par le service de la formation de la Collectivité (partagé avec celui de la Ville de Montélimar).

100 %

III.1.h : Améliorer les conditions d'accueil

- ✓ **Salles de répétitions** : au vu du développement du nombre d'élèves et de l'espace disponible au conservatoire, il n'a pas été possible de créer des studios de répétitions équipés (les salles disponibles sont néanmoins souvent prêtées aux élèves de l'établissement) ; cette question pourra être invoquée dans le projet à venir, en prenant en compte la nécessité de disposer de moyens humains pour la gestion de ces espaces ouverts à un public extérieur.

20 %

- ✓ **Équipement informatique** : un studio d'informatique musicale, exclusivement dédié à la création, a été équipé de 5 postes avec carte son, clavier maître et licences des logiciels Live, Reason et Cubase. Les classes de formation musicale devraient bénéficier de ces équipements à partir de 2015.

70 %

- ✓ **Parc instrumental locatif** : les acquisitions (bassons, trombones, altos, violoncelle, accordéon, viole de gambe, hautbois, harpe) ont permis de prêter aux élèves débutants des instruments coûteux et d'inciter ainsi à la pratique de disciplines rares ou déficitaires ; une partie de ce parc (accordéon, viole de gambe, harpe) a été acquis par l'association des parents d'élèves. **50 %**

- ✓ **Équipement mobilier** : l'ensemble des salles de classe ainsi que les locaux administratifs ont reçu un équipement mobilier neuf, à l'exception des espaces pour lesquels une rénovation est lancée pour 2014 (voir infra). **100 %**

- ✓ **Espace documentaire** : l'ensemble des documents (partitions, livres, CD et DVD – 3 000 pièces) a été inventorié et mis à disposition des enseignants dans un espace dédié qui accueille également des documents-ressources pour l'orientation des élèves (orientation pré-professionnelle ou professionnelle). **100 %**

- ✓ **Lieu d'accueil des familles** : la seconde tranche a permis de mettre à la disposition des familles un espace d'accueil de 60 m² avec distributeurs de boissons et de friandises, bar, four micro-ondes... **100 %**

- ✓ **Diffusion des informations publiques** : l'affichage et la diffusion au sein du conservatoire ont été structurés, le logiciel de gestion permet de diffuser à une large échelle et par voie électronique les informations et une page Facebook du conservatoire a été créée. Le site officiel de la Collectivité relaye également l'ensemble des infos pratiques et des programmes d'action du conservatoire. **100 %**

III.2 : LES ACTIONS NON INSCRITES AU PROJET 2009-2014

- ✓ **Une seconde tranche de travaux** : la Collectivité, au vu de l'évolution sensible du nombre d'élèves, de la diversité des esthétiques enseignées, de l'avènement d'une classe de théâtre et du développement de l'activité culturelle de l'établissement, s'est rapidement engagée dans une seconde tranche de travaux dont le pré-programme a débuté en 2012 pour un achèvement prévu en juin 2014. Le conservatoire se trouvera ainsi agrandi de 624 m² (+ 70 %) et disposera d'une salle de spectacle (90 places) avec loges, d'un studio théâtre avec salle de maquillage et annexe, d'un studio informatique, d'un espace documentaire, d'une cafétéria, de deux studios de musiques actuelles et de 6 salles de cours supplémentaires (coût total de l'opération : 2,586 M€).

- ✓ **Musique et handicap** : le conservatoire s'est engagé dans cette voie depuis 2012 et dans le cadre de partenariats (Ville de Montélimar, Département), en accueillant un atelier intitulé « musique et chanson » à destination des personnes âgées et en mettant à disposition un enseignant titulaire d'un diplôme universitaire de musicothérapie pour l'encadrement d'un atelier ouvert aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le partenariat avec l'institut médico-pédagogique de Montélimar a pris fin en juin 2010, à sa demande.

- ✓ **Régie technique** : un poste de technicien / électricien au sein de la Collectivité, créé en 2011 pour le service des bâtiments, a été mutualisé avec le conservatoire pour assurer une régie sommaire des espaces scéniques, à raison de 200 heures par an (à noter que la régie technique de l'auditorium Michel Petrucciani participe largement à la mise en place des actions de diffusion que le conservatoire organise hors les murs).

- ✓ **Jumelage** : à l'initiative du comité de jumelage de la Ville de Montélimar, trois échanges ont été initiés avec l'école de musique de Ravensburg (RFA). Un voyage d'étude a été réalisé avec la Ville de Sissian (Arménie) en vue d'une éventuelle collaboration, sans suite à ce jour.

- ✓ **Itinérance[s], création des profs** : à la demande des élus de la Collectivité, les quatre établissements culturels de l'Agglomération (cinéma d'art et essais, auditorium, médiathèque et conservatoire) se sont associés et engagés dans la mise en œuvre d'une quinzaine culturelle annuelle appelée «Itinérance[s]» et qui se déroule autour de la seconde quinzaine de mars. Le conservatoire y participe (9 manifestations sur 30 en 2014) en proposant des concerts de professeurs, des concerts d'artistes invités (souvent en lien avec l'activité pédagogique), des conférences et une création annuelle de l'équipe enseignante (musique et théâtre).
- ✓ **IMuse** : le conservatoire s'est doté en 2011 de ce logiciel de gestion des affaires scolaires et administratives.

IV : LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2015-2020

Dans le prolongement de son classement par le Ministère de la culture et au vu de l'évolution sensible de ses activités, le conservatoire a initié, entre 2013 et 2014, une large concertation avec les élus, le conseil pédagogique, le conseil d'établissement et ses différents partenaires en vue de se projeter pour les années 2015-2020 (2014 correspondant à la mise en place d'un nouvel exécutif pour la Collectivité). Sont rapidement apparues dans les différentes instances de concertation les nécessités d'une part de conforter les équipes enseignantes dans le cœur même de leurs démarches (pédagogie de groupe, école du spectacle, pédagogie de projet, résidences d'artistes, jumelages) et d'autre part de développer des actions entreprises ou imaginées lors du premier projet d'établissement (création des classes de danse et de cinéma, ouverture aux personnes en situation de handicap, mise en place d'une saison de spectacles...). Ce second projet s'inscrira donc dans la continuité de son prédécesseur tout en suggérant des schémas de développement innovants, souhaités collectivement par les équipes enseignantes.

IV.1 : ÉLARGIR LE CHAMP DES PUBLICS ET FAIRE DU CONSERVATOIRE UN LIEU CULTUREL MAJEUR DE L'AGGLOMERATION MONTILIENNE

IV.1.a : Ouvrir le conservatoire aux personnes en situation de handicap

Le conservatoire accueille ponctuellement depuis plusieurs années des publics en situation de handicap et propose dans le cadre de ses partenariats des formations destinées à ces mêmes publics. L'équipe s'engagera plus en avant dans cette démarche en proposant des cursus adaptés, en suivant des formations spécifiques, en développant des partenariats avec les associations et établissements locaux, départementaux, régionaux et nationaux en relation avec les personnes handicapées et en développant enfin une véritable politique de communication dont l'objectif sera de faire disparaître les barrières d'appréhension quant à la fréquentation du conservatoire.

IV.1.b : Développer des partenariats avec les collèges, les écoles supérieures, les entreprises, poursuivre les interventions en milieu scolaire...

Le partenariat entrepris en 2012 avec le collège Alain Borne a été suspendu au terme d'une année d'exercice et de façon unilatérale par la direction de la cité scolaire. Néanmoins, et au regard de l'élargissement de la collectivité, d'autres partenariats semblent s'ouvrir (Collège de Cléon d'Andran par exemple) et pourraient rapidement aboutir à des propositions de collaboration. Au-delà de ce type de partenariat qui pourrait aboutir sur des aménagements d'horaires, des créations de classes à horaires aménagés ou de formations du type « orchestre à l'école », l'équipe pédagogique du conservatoire se liera étroitement à la vie économique et sociale de l'agglomération en proposant des activités musicales ou théâtrales (chœurs, orchestres, création musicale, théâtre...) aux entreprises et aux quelques établissements d'enseignement supérieur installés ou en voie

d'installation sur le territoire. Ces activités se développeront soit dans le cadre des activités régulières du conservatoire, éventuellement déconcentrées, soit dans le cadre de conventions spécifiques passées avec les établissements candidats.

IV.1.c : Proposer des formations courtes, ouvertes à un large public

Le conservatoire proposera, dans la limite des heures d'enseignement non affectées ou de son budget « animation et rayonnement », des formations courtes ouvertes à un large public (public non initié, musique et théâtre, voire danse et cinéma). On veillera cependant à ce que cette offre ne vienne pas se superposer à celles existantes sur le territoire, et particulièrement celles mises en œuvre par les associations culturelles.

IV.1.d : Règlements intérieurs et pédagogiques

La validation du présent projet d'établissement impliquera la réécriture, courant 2015, des règlements intérieur et pédagogique du conservatoire.

IV.1.e : Autres...

- **Communication** : lors des temps de concertation qui ont précédé la rédaction de ce projet, les équipes pédagogiques ont mis en avant la nécessité de mieux communiquer à l'extérieur du conservatoire quant à ses différentes activités et tout particulièrement celles ouvertes à un large public,
- **Élèves domiciliés hors agglomération** : les équipes souhaitent par ailleurs ouvrir le conservatoire aux élèves domiciliés hors agglomération tout en préservant un tarif spécifique (on pense particulièrement aux lycéens et étudiants montiliens, installés pour leurs études à Montélimar et qui ne peuvent s'inscrire au conservatoire faute d'être réellement domiciliés sur place),
- **Tarif « musicien invité »** : enfin, il est proposé de créer dans la grille tarifaire une ligne « musicien invité », avec gratuité, qui permettra de recevoir ponctuellement des musiciens extérieurs tout en les intégrant dans les effectifs (ce qui permet de garder trace de leur présence et de leur garantir une couverture en cas d'accident).

IV.2 : DÉVELOPPER LE PROJET PÉDAGOGIQUE ET AMÉLIORER LE NIVEAU DE FORMATION

IV.2.a : La création au cœur de la formation

Lors de la séance de concertation du 20 décembre 2013, l'équipe pédagogique a confirmé sa volonté de placer la création artistique au centre du projet de formation, quelque soit le niveau, la spécialité, la discipline enseignée. L'équipe pédagogique intégrera en conséquence des actions de création dans toutes les strates de toutes les formations proposées. Un document (relevé de notes, en annexe) liste les actions entreprises ou à entreprendre à cette fin. Concernant les élèves de fin de second et de troisième cycle, en lieu et place d'une classe de composition avec un professeur titulaire, on proposera chaque année à un compositeur différent de prendre en charge une classe de composition (écriture, arrangement, orchestration...) pour un volume horaire de 36 heures / année à répartir entre octobre et juin.

IV.2.b : Le conservatoire école du spectacle

De même, l'équipe pédagogique souhaite intégrer dans ses processus de formation à venir la notion d'« école du spectacle » pour tous les élèves et particulièrement les musiciens. Cette notion impliquera une présence accrue des enseignants de la classe de théâtre dans les classes de musique et particulièrement lors de la préparation des actions de diffusion publique. Elle trouvera un développement naturel dans les interactions entre les classes de musique, théâtre, cinéma et danse.

IV.2.c : Les disciplines musicales et théâtrales à conforter

Dans l'objectif affirmé d'équilibrer les effectifs de l'établissement et pour permettre la mise en œuvre de pratiques collectives cohérentes, il conviendra de conforter en priorité les disciplines suivantes : guitare jazz / musiques actuelles, création musicale assistée par ordinateur, percussions classiques, chant jazz / musiques actuelles, accordéon, harpe, ateliers jazz et musiques actuelles, viole, chant lyrique, alto et violoncelle. Concernant le théâtre, le choix s'est déterminé vers le recrutement d'un enseignant « généraliste » et de poursuivre l'enseignement des activités complémentaires (masque, marionnettes, clown...) sous forme de stages. On veillera rapidement, dans le cadre de la rédaction du règlement pédagogique, à prioriser quelques unes des (nombreuses) pratiques collectives proposées en musique.

IV.2.d : Les disciplines musicales et théâtrales à créer

Si plusieurs disciplines dites « rares » sont aujourd'hui inscrites dans les propositions de formation au conservatoire, manquent à l'évidence les enseignements des disciplines suivantes, à ouvrir certainement pour certaines en fonction des opportunités de recrutement : clavier jazz et musiques actuelles (1 PEA à temps plein créé en septembre 2014), un « soufflant » pour le jazz et les musiques actuelles, cor. Dans la limite des heures non affectées et pour les disciplines dites « rares », on mettra en place des ateliers de découverte gratuits mais réservés aux élèves déjà inscrits au conservatoire, sur une durée de quelques semaines (5 séances d'une heure, à confirmer dans le règlement pédagogique)

IV.2.e : Le plan de formation des enseignants

Dans le prolongement de ce que la Collectivité a proposé depuis plusieurs années au corps enseignant du conservatoire, on reconduira les actions de formation collective de ce personnel en privilégiant les formations liées aux orientations du présent projet, et en y invitant les artistes associés au conservatoire.

IV.3 : FAVORISER LA PÉDAGOGIE DE GROUPE, DE PROJET, LES ACTIONS TRANSVERSALES

IV.3.a : Les liens entre musique et théâtre

Le conservatoire favorisera, dans le cadre de ses productions d'élèves que dans les maquettes de formation qu'il propose, les actions liant la musique et le théâtre. A titre expérimental, on mettra en place des cours spécifiques touchant à ces deux spécialités (formation musicale et pratiques collectives par exemple). La grille tarifaire prendra en compte cette possibilité offerte aux élèves de toucher à plusieurs spécialités dans un même temps, sans surcoût de formation.

IV.3.b : Les cours instrumentaux collectifs

Mis en place pour les deux premières années du cycle 1 en septembre 2013 (pratique instrumentale), le principe des cours collectifs instrumentaux sera progressivement étendu à l'ensemble des trois cycles de formation. Ce principe devra naturellement prendre en compte les nombreux impondérables dus aux emplois du temps des élèves, des familles et aux effectifs particulièrement faibles de certaines classes. Il ne devra en aucun cas être considéré comme un dogme mais bien comme un outil supplémentaire, au service de l'enseignant et des élèves, favorisant l'interaction entre ceux-ci et en conséquence la dynamique de groupe au sein des classes. Plus généralement, on veillera à faire progressivement disparaître de l'établissement le face à face professeur / élève.

IV.3.c : La pédagogie de projet

Initiée depuis deux ans dans certaines classes (formation musicale particulièrement), la pédagogie de projet pourra être étendue à l'ensemble des cours, sur la base du volontariat des enseignants et sous contrôle de la direction. On sera notamment vigilant à ce que des classes dites « à projet » ne viennent pas contrarier les programmes de formation et donc l'évolution des élèves d'une part, et que, dans le cas où l'élève serait amené à suivre plusieurs classes à projet plusieurs années de suite, ce parcours soit défini avec un véritable souci de cohérence dans la durée d'autre part.

IV.3.d : Les artistes associés

Le conservatoire prendra chaque année l'attache d'un artiste particulier (musique, théâtre, cinéma ou danse), dont l'activité touchera un maximum d'élèves de l'établissement et dont la compétence artistique constituera une plus-value évidente sur les actions régulières menées par l'équipe. Cet artiste sera sollicité pour les grands ensembles et groupes théâtraux (création, suivi artistique de production...), des actions de formation à destination des enseignants, la création annuelle des professeurs (suivi artistique), une participation aux actions de diffusion du conservatoire (rencontres culturelles Itinérance[s] ou saison du conservatoire), une participation aux conférences publiques proposées par l'établissement. Chaque résidence restera à construire en fonction du projet du conservatoire.

IV.3.e : Les jumelages et relations internationales

Initiés grâce au comité de jumelage de la Ville de Montélimar, les échanges avec la Ville de Ravensburg et son école de musique (+ de 300 élèves) et son école de musiques actuelles (financée par la Ville) se sont rapidement développés et ont été appréciés tant par les familles, les professeurs que les élèves (4 échanges entre 2012 et 2014). On veillera donc à poursuivre cette dynamique, voire à la développer avec d'autres villes jumelles, en fonction des préconisations du comité de jumelage de la Ville de Montélimar. Dans le sillage d'une première action d'échange avec la Tech Music School de Londres en juin 2014, on tentera également de développer de nouvelles relations avec des établissements d'enseignement artistique européens ou extra-européens.

IV.4 : ADAPTER LES RESSOURCES HUMAINES AUX EVOLUTIONS

IV.4.a : Mode de gouvernance

Le conseil pédagogique, composé de l'ensemble des enseignants du conservatoire, conserve les mêmes fonctions et se réunit avec la même fréquence et dès lors que l'ordre du jour le nécessite. En raison d'un développement important depuis 5 ans, un bilan de la gouvernance et de ses besoins d'évolution sera proposé fin 2015, dans le respect des orientations définies par le projet de territoire.

IV.5 : POURSUIVRE LA DYNAMIQUE PARTENARIALE

Il sera important de conforter particulièrement les partenariats existants dès lors qu'ils se sont révélés fructueux entre 2009 et 2014 (et notamment ceux entrepris avec l'Établissement régional d'enseignement adapté, l'université populaire, les Cafés Littéraires, l'auditorium Michel Petrucciani, la médiathèque intercommunale, l'université de Lyon II - master pro « musiques appliquées aux arts visuels », le Château des Adhémar de Montélimar, le comité de jumelage de la Ville de Montélimar, Centre Dramatique National de Valence...). On développera les partenariats en cours et dont l'intérêt reste évident au regard de l'activité du conservatoire (Cavajazz -scène de musiques actuelles, Association ZAMM, Concerts de poche, le théâtre du Fenouillet...). On recherchera de nouveaux partenaires pour les développements en cours (musique et handicap...). On poursuivra enfin, au gré des projets et des initiatives, les propositions de collaboration avec les autres établissements d'enseignement artistique du département, voire de la région (et particulièrement le conservatoire du Grand-Avignon pour les classes d'art dramatique).

IV.6 : COMMUNICATION, BUDGETS INTERNES ETC...

On éditera fin 2014 et dès validation du projet d'établissement une nouvelle plaquette de présentation des activités du conservatoire en y intégrant les nouvelles disciplines et spécialités. On veillera à établir annuellement des budgets de fonctionnement et d'investissement en relation avec le développement des activités culturelles et de formation du conservatoire.

IV.7 : L'ÉVALUATION DU PROJET

Le présent projet d'établissement sera évalué chaque année scolaire par l'équipe de direction du conservatoire ; cette évaluation sera présentée au conseil d'établissement du conservatoire et à la commission culture de la Communauté d'Agglomération pour être transmise ensuite à la direction générale des services de la Collectivité.

V : CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le bilan de réalisation du premier projet d'établissement du conservatoire de Montélimar-Agglomération (2008 - 2014) témoigne d'une dynamique de développement très positive. Les arbitrages budgétaires rendus sont traduits dans le nouveau projet d'établissement. Il appartiendra ainsi à l'équipe pédagogique du conservatoire de relever le défi d'un développement sensible des réalisations pédagogiques et artistiques dont elle porte la responsabilité, conformément aux orientations fixées et conformément au projet de territoire à « Faire vivre le conservatoire récemment modernisé ».

Le second projet d'établissement du conservatoire sera, de fait, marqué principalement par l'évolution des pratiques pédagogiques, la mise en synergie de ses deux spécialités (musique et théâtre) et par l'accueil des publics en situation de handicap.

Le projet de territoire et son éventuelle évolution prendront en compte l'évaluation annuelle du fonctionnement du conservatoire, en particulier lors du vote du fonctionnement administratif.

VI : ANNEXES (CD DE DONNÉES, EN OPTION)

VI.1 : TEXTES OFFICIELS ET RÈGLEMENTS INTERNES

- ✓ Schémas d'orientation pédagogique
- ✓ Rapport d'inspection, Ministère de la culture, juin 2008
- ✓ Arrêtés de classement du Ministère de la culture et de la communication
- ✓ Schéma départemental des enseignements artistiques
- ✓ Règlements intérieur et pédagogique en cours

VI.2 : BILANS ANNUELS

- ✓ Bilans annuels de 2008 à 2013

VI.3 : AUTRES

- ✓ Calendrier des rencontres (concertation)
- ✓ État du corps enseignant au 31 mars 2014
- ✓ Le projet « culture musicale »
- ✓ Notes au directeur général des services et aux élus (étude prospective en vue de l'augmentation des effectifs, faisant suite au développement de l'agglomération, évolutions du conservatoire 2009-2014 -synthèse du pré-projet, classement du conservatoire en C.R.D.)
- ✓ Courrier du directeur général des services de Montélimar-Agglomération au directeur du conservatoire, en date du 02/02/2015 (déclinaison du projet de territoire–projet d'établissement)



Chœur d'enfants



Pierrejean Gaucher, artiste associé (2014)



Classe de théâtre



*Musiques et danses
traditionnelles*



Musiques actuelles